

POUR UNE CONCERTATION SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA MUSIQUE



Objet : Poursuite de la démarche inter-réseaux et fédérations après la plénière du 16 avril 2018
à l'Assemblée Nationale.

Vingt-deux fédérations nationales et réseaux régionaux des musiques ont, le lundi 16 avril dernier à l'Assemblée Nationale, ouvert une concertation large sur les politiques publiques en faveur de la musique. Les 120 participants, représentant une pluralité des musiques d'aujourd'hui, ont partagé leurs analyses respectives des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs des musiques, convergeant en premier lieu sur la nécessaire affirmation de la diversité des initiatives (artistiques, des acteurs, des projets, des modèles économiques...).

Diversité qui a fait l'objet des interventions des réseaux et fédérations, dans un élan inédit réunissant les acteurs de la création, la production, la diffusion et des pratiques des musiques, représentant majoritairement des initiatives privées qui enrichissent et dynamisent les territoires, portent une forme d'utilité sociale et concourent à l'intérêt général, souvent en partenariat avec des collectivités territoriales et parfois le ministère de la Culture.

Diversité qui, selon Emmanuel Négrier, chercheur en science politique invité à introduire les débats, a représenté pendant dix années un socle des politiques publiques de la culture, prenant en compte l'expérience musicale des personnes, les modèles économiques, les activités, et les philosophies d'intervention. Or, l'ensemble des participants partage l'analyse que les politiques publiques, telles qu'elles sont dessinées aujourd'hui, risquent de restreindre la diversité pourtant défendue dans les discours tenus.

Ces coopérations et partenariats essentiels qui participent d'un écosystème sont en grand danger si les orientations concernant, tant le projet de Centre National de la Musique que l'ensemble de la politique du ministère, ne prennent pas mieux en compte la diversité des initiatives privées d'intérêt général.

Tous, d'une même voix, ont appelé de leurs vœux à des politiques publiques en faveur des musiques, intégrant la complexité de ce champ culturel, dans sa construction historique et sa structuration actuelle, du national au local.

Ne laissons pas s'appauvrir la diversité des esthétiques, des modèles et des pratiques des personnes, en ne considérant que deux modèles dominants, celui du service public d'une part et celui de l'industrie lucrative de l'autre.

Nous prenons acte de la parole de la ministre de la Culture Françoise Nyssen, le 25 avril dernier, et lui assurons notre concours dans sa volonté de développer des alternatives à la concentration. Nous partageons son attachement à la concertation et rappelons notre souhait que celle-ci englobe l'ensemble des politiques publiques en faveur des musiques et ce, en particulier, dans le contexte actuel où l'Etat mène une réflexion sur l'ensemble des modalités de l'action publique dans le cadre du Comité Action Publique 2022.

Nous appelons Madame la Ministre de la Culture et Mesdames Messieurs représentants des collectivités territoriales à se saisir des questions posées et à y montrer un intérêt en participant à la prochaine étape d'une concertation d'ores et déjà lancée en ce lieu symbolique de l'assemblée nationale. Un rendez-vous sera confirmé en septembre 2018.

Le 22 mai 2018, les réseaux et fédérations.

LES SIGNATAIRES :

AJC, APRÈS MAI, COLLECTIF CULTURE BAR-BARS, FAMDT, FEDELIMA, FERAROCK, FEVIS, FRACAMA, FRANCE FESTIVAL, FUTURS COMPOSÉS, GRANDS FORMATS, HAUTE-FIDÉLITÉ, OCTOPUS, LE PAM, POLCA, LE PÔLE, RADIO CAMPUS FRANCE, RIF, RIM, RMAN, UFISC, ZONE FRANCHE.

